

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Aux créanciers de Flightlease AG en
liquidation concordataire

Küsnacht, avril 2008 WuK/fee

DR. WERNER WENGER 1)
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI 1)
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. DIETER GRÄNICHNER 1)
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M. 1)
PETER SAHLI 2)
DR. THOMAS WETZEL 6)
DR. MARC NATER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM 6)
SUZANNE ECKERT
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEIN
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
DR. DAVID DUSSY
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL 4)
AYESHA CURMALLY 1)
DR. PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT RHOMBERG
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER WIESLI
PD DR. PETER REETZ 6)
DR. MAURICE COURVOISIER, LL.M.
DR. RETO VONZUN, LL.M.
MARTINA STETTLER
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR
DANIEL TOBLER 2)
MILENA MÜNST BURGER
DR. ALEXANDRA ZEITER 5)
DR. ROLAND BURKHALTER
DR. BLAISE CARRON, LL.M.
VIVIANE BURKHARDT
DR. OLIVER KÜNZLER
ROBERT FRHR. VON ROSEN 3)
ANDREA SPÄTH
CORINNE LAFFER
DR. EMANUEL JAGGI
PLACIDUS PLATTNER
YVES CRON
ANDREAS KAPP
STEFAN BOSSART
DR. PHILIPP HÄSLER
THOMAS SCHÄR, LL.M.

PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
ANDREAS MAESCHI
KONSULENTEN

Flightlease AG en liquidation concordataire; Cirulaire n° 10

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG depuis avril 2007, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

Le 26 février 2008, le liquidateur a présenté son 5^{ème} rapport d'activité pour l'année 2007 au juge concordataire du Tribunal de district de Bülach, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité pourra être consulté par les créanciers jusqu'au 9 mai 2008, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DÉROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

L'activité du liquidateur au cours de l'année écoulée s'est concentrée sur la conduite des procès en contestation de l'état de collocation engagés par divers créanciers.

En outre, il a poursuivi les vérifications relatives aux responsabilités liées à la clôture des comptes de Flightlease AG au 31 décembre 2000. Le rapport final n'est pas encore disponible.

2. Activité de la commission des créanciers

Durant l'année 2007, la commission des créanciers s'est réunie à deux reprises. Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses propositions du liquidateur et pris les résolutions y relatives.

III. RÉALISATION DES ACTIFS

1. Présentation

Au cours de l'année 2007, le liquidateur a recouvré des créances sur des débiteurs d'un montant d'environ CHF 300 000.

2. Créance d'USD 962 000 sur Galaxy Airways et Xifias S.A., Athènes

En 1999, Flightlease AG conclut un contrat de leasing portant sur un Boeing 737-400 avec Galaxy Airways, une compagnie aérienne grecque *start-up*. Les créances de Flightlease AG au titre de ce contrat de leasing furent garanties par la société mère de Galaxy Airways, Xifias S.A. Xifias S.A. était une entreprise familiale cotée à la bourse d'Athènes.

Fin 2000, Galaxy Airways doit arrêter son activité pour des raisons financières. Le contrat de leasing relatif au Boeing 737-400 fut résilié dans le cadre d'un *settlement agreement* entre Flightlease AG, Galaxy Airways et Xifias S.A. Les créances de Flightlease AG sur Galaxy

Airways ou Xifias S.A., résultant de ce *settlement agreement*, s'élevaient à environ USD 2,2 millions, dont un montant d'USD 1,2 million faisait l'objet de sûretés sous forme de garanties bancaires et de dépôts en espèces. Après réalisation de ces sûretés, une créance de Flightlease AG d'un montant approximatif d'USD 1 million resta non couverte. Cette créance ne fut honorée ni par Galaxy Airways ni par Xifias S.A. Flightlease AG s'efforçait par conséquent, depuis 2002, de faire reconnaître ses droits par la voie judiciaire. En automne 2004, Flightlease AG obtint en Grèce un jugement exécutoire portant sur USD 962 000. Finalement, l'exécution de ce jugement échoua, une procédure d'insolvabilité sur Xifias S.A. ayant été ouverte début 2005 en Grèce. Les créances de Flightlease AG furent certes admises dans le cadre de cette procédure, mais le produit de la réalisation des actifs de Xifias S.A. n'était pas suffisant pour couvrir intégralement les créances garanties par gage et privilégiées. Par conséquent, la procédure d'insolvabilité de Xifias S.A. se solda par une perte totale pour les créanciers titulaires de créances non garanties et non privilégiées, dont Flightlease AG. Le recouvrement de cette créance a donc été clôturé sans résultat.

IV. PROCÉDURE VISANT À FAIRE VALOIR DES PRÉTENTIONS EN RESPONSABILITÉ

Dans le cadre de l'action portant sur environ CHF 63 millions, intentée le 11 novembre 2005 par Flightlease AG devant le Tribunal de district de Bülach contre divers anciens organes (cf. Circulaires n° 5 et 7), les défendeurs ont présenté leurs mémoires de réponse en février 2007. Les défendeurs contestent leur responsabilité pour différentes raisons. Parallèlement à leurs mémoires de réponse, les défendeurs ont présenté diverses requêtes dans le cadre de la procédure. Le tribunal a rejeté toutes ces requêtes, dans un sens favorable à Flightlease AG. Le délai fixé à Flightlease AG pour produire sa réplique n'est pas encore expiré.

V. ÉTAT DE LA FORTUNE DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DÉCEMBRE 2007**1. Remarque préliminaire**

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2007. Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2007, en l'état actuel de nos connaissances.

2. Actifs

Pour l'essentiel, les actifs non encore réalisés sont toujours constitués de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair ainsi que de participations détenues par Flightlease AG. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2007 concerne des frais encourus au cours de la liquidation concordataire.

Sur la provision constituée pour le 1^{er} acompte, d'un montant global de CHF 39 053 056, une somme de CHF 3 957,25 concerne des paiements pour lesquels les créanciers n'ont pas jusqu'à présent communiqué leurs instructions de paiement au liquidateur, et une somme de CHF 1 311 466,90 relative à des paiements d'acompte sur des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Un montant supplémentaire de CHF 23 539 836,10 concerne des acomptes pour créances faisant l'objet d'une action en contestation de l'état de collocation. Le solde de CHF 14 197 795,75 de la provision est destiné aux créances différées. La provision constituée permet de garantir le montant maximal du 1^{er} acompte pour toutes les créances non encore réglées.

4. Créances concordataires

En ce qui concerne la situation du règlement de l'état de collocation, il est renvoyé à la Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG (annexe). Actuellement, les actions en contestation de l'état de collocation de cinq créanciers sont toujours pendantes et portent sur des créances de 3^{ème} classe pour un montant nominal total de CHF 1 941 593 444,45. Lors de l'appréciation des actions en contestation de l'état de collocation pendantes, il convient de tenir compte du fait que trois de ces actions concernent des demandes de dommages-intérêts pour environ CHF 1,8 milliard au titre de contrats de leasing, relatifs à divers avions, n'ayant plus été exécutés par Flightlease AG. Ces créances se recoupent pour partie. De plus, grâce au leasing des avions concernés à d'autres compagnies aériennes, les dommages-intérêts en cause ont été réduits des produits en résultant depuis le 1^{er} avril 2002. Même dans le pire des cas pour Flightlease AG, si elle devait être perdante dans le cadre des actions en contestation de l'état de collocation, le montant maximal des créances à admettre ne dépasserait pas CHF 800 millions. Le calcul du dividende minimal tient compte de cet état de fait (cf. chiff. 5 ci-après). Les procédures judiciaires sont en cours.

5. Dividende concordataire estimatif

La réalisation des actifs est, pour l'essentiel, achevée. La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2007. Seul le succès d'actions visant à faire valoir des prétentions en matière de responsabilité permettra désormais d'améliorer de manière significative le niveau des actifs disponibles. Compte tenu de la complexité de la situation, il n'est cependant pas encore possible, à l'heure actuelle, d'apprécier l'issue financière des actions en responsabilité envisagées.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximal s'établira à 9,3%, à condition que toutes les actions en contestation de l'état de collocation en cours soient rejetées et que les créances différées soient écartées. En revanche, si toutes les actions étaient admises et que les créances différées devaient être

reconnues, le dividende minimal s'élèverait à 5,9%. Le calcul du dividende minimal tient compte de la réduction d'environ CHF 1 million des créances faisant l'objet des actions en contestation de l'état de collocation en cours, conformément aux explications figurant au chiff. 4 ci-dessus. Le premier acompte versé a d'ores et déjà permis d'en régler 2,5%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel varie donc entre 3,4% et 6,8%.

VI. SUITE PRÉVUE DE LA PROCÉDURE

La suite de la procédure sera consacrée au règlement de l'état de collocation et à la liquidation des derniers actifs. L'essentiel de l'activité des organes de liquidation portera sur l'étude des prétentions en responsabilité. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'apprécier le temps nécessaire à l'apurement de cet aspect. La communication de nouvelles informations aux créanciers par voie de Circulaire est prévue à l'automne 2008.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

- Annexes:
- Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2007
 - Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG

Hotline Flightlease AG	
en liquidation concordataire	
Deutsch:	+41-43-222-38-30
Français:	+41-43-222-38-40
English:	+41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2007

	31.12.2007 CHF	31.12.2006 CHF	Variation CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS CHF 803.530.01B	777'575	3'326'274	-2'548'699
UBS USD 803.530.60M	720'963	7'016'051	-6'295'088
ZKB CHF 1100-0974.031	847'595	206'373	641'222
Credit Suisse CHF 818720-81	526'099	68'165	457'934
Dépôts à terme ¹⁾	123'000'000	115'000'000	8'000'000
Total des liquidités	125'872'232	125'616'863	255'369
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	621'562	299'735	321'827
Créances sur des tiers	2'196'379	1'803'142	393'237
Participations	3	4	-1
Mobilier, pièces de rechange	1	1	0
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	0	0	
Total des positions de liquidation	2'817'945	2'102'882	715'063
TOTAL DES ACTIFS	128'690'177	127'719'745	970'432
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	48'998	103'539	-54'541
Provision 1er acompte	39'053'056	65'386'469	-26'333'413
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
Total des dettes de la masse	41'102'054	67'490'008	-26'387'954
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	87'588'123	60'229'737	27'358'386

¹⁾ CHF 6 Mio. sont mis en gage pour des garanties de cautions judiciaires d'un montant de CHF 5'545'250

Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG

Catégorie	Annoncées		Dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %					
	CHF	-	Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	1er acompte	Dividende futur		Total		
			CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	minimal	maximal	
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	97'919'713.91	1'258'541.66	1'350'389.68	-	1'350'389.68	95'310'782.57	100%	-	-	100%	100%	100%
2ème classe	16'003.45	16'003.45	-	-	-	-	100%	-	-	100%	100%	100%
3ème classe ¹⁾	18'776'586'367.25	1'821'934'743.69	1'941'593'444.45	1'941'593'444.45	513'896'242.11	14'499'161'937.00	2.50%	3.4%	6.8%	5.9%	9.3%	9.3%
Total des créances concordataires	18'874'522'084.61	1'823'209'288.80	1'941'593'444.45	1'941'593'444.45	515'246'631.79	14'594'472'719.57						

¹⁾ Le calcul du dividende minimal tient compte du fait que les créances en dommages-intérêts fondées sur des contrats de leasing et faisant actuellement l'objet d'un procès ont été réduites d'environ CHF 1 milliard en raison des paiements perçus jusqu'à la fin de l'année 2007 par la créancière demanderesse dans le cadre du re-leasing des avions concernés.